

CONFÉRENCE

VENDREDI 8 FÉVRIER 2019 - MAISON DE LA CHIMIE, PARIS

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

L'URGENCE DE NOUVELLES RÉPONSES

État des lieux et perspectives

Conférence organisée par :
l'École de la Protection de l'Enfance (EPE)
et le Journal des Acteurs Sociaux (JAS)

En partenariat avec :
l'Odas et l'Assemblée des Départements de France (ADF)



Conférence inscrite dans l'offre de formation continue
de l'École de la Protection de l'Enfance (EPE)

Face à l'afflux massif et croissant en France, comme partout en Europe, de mineurs non accompagnés (MNA) ou se déclarant comme tels, les dispositifs (d'évaluation, de mise à l'abri et de prise en charge) sont saturés, les finances locales et les réponses traditionnelles de protection de l'enfance sont mises à mal dans un contexte déjà complexe. Reste que dès lors qu'ils sont sur son territoire, la France doit protéger ces jeunes s'ils sont mineurs et non accompagnés.

Comment relever ces défis, aujourd'hui et demain, dans le respect de nos engagements internationaux, de notre législation, de nos impératifs éthiques et de nos valeurs ? Comment adapter nos réponses aux besoins particuliers de ces jeunes ? Comment faire face sans déstabiliser les équilibres déjà fragiles des dispositifs publics et sociaux ? S'il n'y a pas de réponses simplistes, la convergence des objectifs des différents acteurs et la cohérence de la réponse publique sont-elles possibles ?

Dans une première partie, la conférence dressera un état des lieux du phénomène, des besoins des jeunes concernés et des difficultés rencontrées par les acteurs qui doivent y répondre. Dans une deuxième partie, elle proposera un tour d'horizon (y compris au-delà de nos frontières) des évolutions à la fois nécessaires et concevables de notre système pour mieux répondre aux enjeux actuels et à venir. Dans une troisième partie, seront présentées plusieurs initiatives mises en place dans les territoires qui ouvrent d'ores et déjà des perspectives aux MNA comme aux acteurs qui s'en occupent.

09 h 15

Accueil et présentation des travaux

- **Marie-Paule Martin-Blachais**, directrice scientifique et pédagogique de l'École de la Protection de l'Enfance et **Karine Senghor**, directrice déléguée du Journal des Acteurs Sociaux

09 h 30
11 h 15

État des lieux : enjeux et difficultés rencontrées

Quelle est la réalité du phénomène en France et en Europe ? Qui sont les mineurs non accompagnés (MNA) en France, quels sont leurs besoins et leurs attentes ? Quelle spécificité par rapport à d'autres pays européens ? Quelles implications pour le contenu des réponses à apporter ? Dans ce contexte, et pour chaque étape (évaluation – mise à l'abri – prise en charge des MNA) quelles sont les principales difficultés rencontrées par les pouvoirs publics et les acteurs de terrain ?

> Sur les flux migratoires, le nombre et le profil des MNA, leur répartition territoriale

- **Yasmine Degras**, chef de la Mission Mineurs Non accompagnés (MMNA) au ministère de la justice.

> Sur les besoins et attentes des MNA

- **Des jeunes de l'association REPAIRS! (Adepape de Paris)** admis en qualité de mineurs non accompagnés à l'ASE prennent la parole "pour une attention accrue à leurs besoins spécifiques et à l'égalité de traitement".

> Sur les principales difficultés posées aux pouvoirs publics et aux acteurs de terrain

- **Élisabeth Doineau**, sénatrice de Mayenne, co-auteure avec Jean-Pierre Godefroy du rapport d'information "Mineurs non accompagnés : répondre à l'urgence qui s'installe" (juin 2017).

> Sur les réponses des pays voisins

- **Sonia Gsir**, pour le Réseau Européen des Migrations (REM) de la Commission Européenne. *Présentation des conclusions du rapport de synthèse de l'étude du REM réalisée en 2017 "Approches nationales mises en œuvre dans l'UE et en Norvège à l'égard des MNA à la suite de la détermination de leur statut".*

11 h 15
13 h 00

Les évolutions indispensables du dispositif

Pour faire face à un phénomène qui ne cesse de croître, quelles sont dans le contenu et l'organisation des réponses les évolutions urgentes à mettre en place ou à consolider, et quelles sont les implications pour les différentes politiques concernées ? Comment répondre à la problématique des MNA dans le respect de nos engagements internationaux, de notre législation, de nos impératifs éthiques et de nos valeurs, sans déstabiliser des équilibres déjà fragiles dans la réponse publique et sociale.

> Exposé introductif : synthèse des principales propositions d'évolution du dispositif issues des rapports les plus récents : rapport d'information du Sénat (juin 2017) rapport de la mission bipartite ADF-Etat sur les mineurs non accompagnés (février 2018).

- **Didier Lesueur**, directeur général de l'Odas.

- > **Table ronde : Où en est-on de la mise en œuvre des diverses propositions ? Quelles sont les évolutions les plus urgentes restant à mettre en œuvre, et leur faisabilité ? La convergence des objectifs et la cohérence des réponses sont-elles possibles ?**

■ **Simon Bertoux**, *sous-directeur du Séjour et du travail de la Direction générale des étrangers en France, Ministère de l'Intérieur.*

■ **Élisabeth Doineau**, *sénatrice de Mayenne.*

■ **Damien Mulliez**, *magistrat.*

■ **Jean-Michel Rapinat**, *directeur délégué, Politiques sociales, Assemblée des Départements de France (ADF).*

■ **Un représentant de la Cnape.**

■ **Un représentant du Ministère des Affaires étrangères*.**

13 h 00
14 h 00

Déjeuner sur place (voir informations pratiques)

14 h 00
16 h 45

Des initiatives qui ouvrent des perspectives

En attendant l'indispensable consolidation du système, les territoires et leurs divers acteurs qu'ils soient politiques, professionnels, de la société civile, s'impliquent et innovent pour non seulement mieux faire face au phénomène mais aussi pour construire une réponse qui ait du sens pour l'avenir des jeunes concernés et donc pour la cohérence de la réponse publique.

Cinq focus sur des initiatives présentées en détail par un de ses initiateurs. Chaque focus étant complété d'une présentation plus concise d'autres expériences inspirantes axées sur les mêmes objectifs afin de livrer au public divers exemples vers lesquels se tourner.

MISE À L'ABRI — ÉVALUATION

- > **FOCUS sur l'approche du dispositif "Trajet" dans le Nord**

Une approche globale organisée par une même plateforme (le GCSMS Trajet) où mutualisation rime avec flexibilité, rapidité, et fiabilité.

- > **FOCUS sur la coopération Département/État (PAF) mise en œuvre dans les Yvelines**

Travail de formation-coopération notamment dans l'analyse des documents administratifs pour fiabiliser l'évaluation de la minorité des jeunes et contribuer à une approche commune de l'évaluation.

■ **Céline Blanchard Sommy**, *responsable du Pôle Protection de l'Enfance du Département des Yvelines.*

L'HÉBERGEMENT ET L'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE

- > **FOCUS : Le recours à l'accueil familial bénévole, une alternative crédible aux autres modes d'hébergement : l'exemple de la Loire-Atlantique**

Plusieurs types de recours à cet accueil en famille sont mis en place (temps plein ou partiel) selon les profils et projets des MNA concernés et les familles sont accompagnées par une cellule de professionnels dédiée.

■ **Fabienne Padovani**, *vice-présidente du Conseil départemental de Loire-Atlantique.*

ACCÈS AUX SOINS

- > **FOCUS : L'accès aux soins, un besoin trop peu pris en compte : le partenariat mis en place entre le Département de la Mayenne et l'hôpital de Laval*** pour établir un bilan pathologique complet (y compris Ebola, paludisme...) des jeunes arrivants se déclarant MNA.

LA PRÉPARATION DE L'APRÈS - MINORITÉ (ÉDUCATION, INSERTION PROFESSIONNELLE, RÉGULARISATION)

- > **FOCUS : L'approche globale et spécialisée de l'association Oberholz (67) pour accompagner les MNA sur tous les fronts.** Le service Domie de l'association Oberholz a été pensé pour répondre à l'ensemble des besoins spécifiques des MNA dans l'interdisciplinarité autour d'un pôle éducatif qui suit les jeunes au quotidien et un pôle ressources avec une pluralité de professionnels spécialisés selon les besoins (scolarité, santé et accompagnement psychologique, logement, droit et démarches administratives...).
- **Gaëlle Le Guern**, directrice adjointe du service Domie de l'association Oberholz.

16 h 45
17 h 15

CONCLUSION DE LA JOURNÉE

- > **par Geneviève Avenard**, défenseure des Enfants et présidente du Réseau européen des ombudsmen pour enfants (European Network of Ombudspersons for Children - Enoc).

* : Personnes ou actions pressenties en attente de confirmation. En l'absence d* la présence est confirmée.

Conférence organisée par :

l'Action Sociale, société éditrice du **Journal des Acteurs Sociaux (JAS)** et du **Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE)**, organisatrice des **Assises Nationales de la Protection de l'Enfance** et de **l'École de la Protection de l'Enfance (EPE)**.



En partenariat avec :

l'Odas et l'Assemblée des Départements de France (ADF).



Conférence inscrite dans l'offre de formation continue de l'École de la Protection de l'Enfance (EPE)

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET HORAIRES DE LA CONFÉRENCE

La conférence aura lieu le vendredi 8 février 2019 à la **Maison de la Chimie à Paris**.

L'accueil débutera dès 8h30. Les travaux commenceront à 9h15 heures précises et se termineront vers 17 h15.

Pour permettre aux participants de rester sur place à l'heure du déjeuner (peu de restaurants abordables dans les environs immédiats), une collation déjeunatoire sera proposée sur place entre 13 h00 et 14 h00.



FRAIS D'INSCRIPTION

Le montant des frais d'inscription, documentation et collation déjeunatoire incluse est de 210 € nets (exonération de la TVA selon l'Article 261-4 du Code général des impôts). La conférence est inscrite dans l'offre de formation continue de l'École de la Protection de l'Enfance et éligible à ce titre à la prise en charge éventuelle par votre OPCA.

LIEU DE LA CONFÉRENCE

La conférence a lieu au cœur de Paris dans un cadre historique extrêmement confortable à la **Maison de la Chimie** :
28 rue Saint Dominique, 75007 Paris



ACCÈS

Situé au cœur de Paris, le Centre des Congrès de la Fondation de la Maison de la Chimie bénéficie d'une excellente accessibilité.

Métro : 8 13 12

Lignes 8 et 13 (Invalides)

Ligne 12 (Assemblée Nationale)

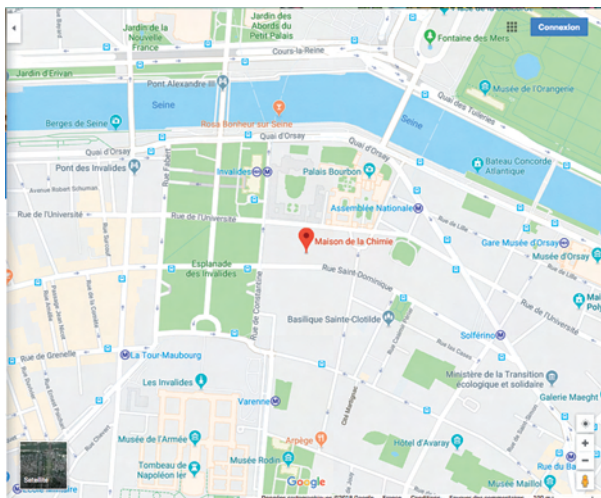
RER : C

Ligne C (Esplanade des Invalides)

Bus : 69 93

Bus 69 (Esplanade des Invalides)

Bus 93 (Invalides)



HÉBERGEMENT

Dans l'hypothèse où vous arriveriez la veille, nous attirons votre attention sur l'importance de réserver votre chambre d'hôtel dès que possible afin d'avoir le plus grand choix en termes de localisation et de tarifs. Nous vous invitons à consulter des sites spécialisés comme par exemple www.booking.com ou www.accorhotels.com/Paris ou www.leshotelsdeparis.com/, etc. Le site www.airbnb.fr/ propose également de nombreux logements (studio et plus) dans Paris et environs à des prix abordables et fournit une facture en bonne et due forme pour vos remboursements de frais.

RENSEIGNEMENTS : Maria Lillo Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : marie-jose.lopez@lejas.com - Web : www.lejas.com - www.lebpe.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION - CONFÉRENCE

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : L'URGENCE DE NOUVELLES RÉPONSES - ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Vendredi 8 février 2019 - Maison de la Chimie, Paris

À renvoyer sous enveloppe à l'adresse suivante : Journal des Acteurs Sociaux (JAS) - 13 boulevard Saint-Michel - 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration ou par mail à marie-jose.lopez@lejas.com

> Conférence inscrite dans l'offre de formation continue de l'École de la Protection de l'Enfance et éligible à ce titre à l'éventuelle prise en charge de votre OPCA (voir informations administratives et agrément formation ci-dessous).

PARTICIPANT

☐ M. ☐ Mme (SVP écrire très lisiblement, notamment le nom et le mail en capitales)

Nom : Prénom :

Etablissement :

Fonction : Service :

Téléphone (portable de préférence) : Mail :

ADRESSE DE FACTURATION

Établissement :

Adresse :

RESPONSABLE DE FORMATION

Nom : Prénom :

Service :

Téléphone : Mail :

Cachet et signature du responsable de la formation :

MODALITÉS DE PAIEMENT ET RÉSERVES

La gestion administrative et financière de la CONFÉRENCE est assurée par la SARL L'Action Sociale, organisme de formation (École de la Protection de l'Enfance / Assises de la Protection de l'Enfance) et société éditrice du JAS : Numéro d'agrément formation : **11753620475**

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS - **Numéro de Siret** : 420 743 346 000 25 RCS Paris Code APE : 5814 Z

Relevé d'identité bancaire : Domiciliation : BNPPARB PARIS ST ANDRÉ (01841) Code banque : 30004 Code guichet : 02790 Numéro de compte : 00010099563
Clé RIB : 48 IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

Le montant des frais d'inscription (repas compris) est de 210 € nets. (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4 du Code général des impôts).

Paiement par chèque : les chèques seront établis à l'ordre de **L'Action Sociale**

Annulation : Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier ou mail). Aucune annulation ne sera prise par téléphone. Celles reçues jusqu'au 25 janvier 2019 inclus seront acceptées sans frais. Celles reçues entre le 26 janvier et le 1er février 2019 entraîneront le versement de 50% des frais d'inscription. Celles reçues après le 1er février et les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la formation.